

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 21 septembre 2009 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SASS0917749A

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;

Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application des articles L. 618 et L. 619 (L. 5123-2 et L. 5123-3) du code de la santé publique ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 2009.

La ministre de la santé et des sports,

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
J.-P. VINQUANT*

*La sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,
C. LEFRANC*

*Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
J.-P. VINQUANT*

ANNEXE

(2 présentations)

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 574 419 4 4	BETAFAC 100 UI/ml (facteur IX de coagulation humain), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon (verre) + 10 ml de solvant en flacon (verre) avec un système de transfert et une aiguille filtre (B/1) (laboratoires LFB-BIOMEDICAMENTS).

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 574 418 8 3	BETAFAC 100 UI/ml (facteur IX de coagulation humain), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon (verre) + 5 ml de solvant en flacon (verre) avec un système de transfert et une aiguille filtre (B/1) (laboratoires LFB-BIOMEDICAMENTS).